

Rapport d'activités 2022-2023

PROMOTION ► DÉFENSE des droits en santé mentale

ENSEMBLE POUR FAIRE LA DIFFÉRENCE

TABLES DES MATIÈRES

Mot du président et de la directrice générale	1
Notre organisme	2
01	
La vie associative	3
02	
L'information individuelle	7
03	
L'aide et l'accompagnement	10
04	
Le dossier systémique	14
05	
La promotion et la sensibilisation	15
06	
Les Rencontres régionales	17
07	
Les représentations	19
08	
Le financement	21
09	
Les ressources humaines	22
10	
Le perfectionnement	23

LEXIQUE

ACA	Action communautaire autonome
AGA	Assemblée générale annuelle
AGIDD-SMQ	Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec
CA	Conseil d'administration
CDC	Corporation de développement communautaire
CIUSSS de l'Estrie-CHUS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CSMO-ESAC	Comité sectoriel de main-d'oeuvre économie sociale action communautaire
CTROC	Coalition des tables régionales d'organismes communautaires
CTTAE	Comité des travailleurs et travailleuses accidentés de l'Estrie
DPSMD	Direction des programmes santé mentale et dépendance
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
PAISM	Plan d'action interministériel en santé mentale
PSOC	Programme de soutien aux organismes communautaires
RAMQ	Régie de l'assurance maladie du Québec
RLS	Réseau local de services
ROC de l'Estrie	Regroupement des organismes communautaires de l'Estrie
RRCSME	Regroupement des ressources communautaires en santé mentale de l'Estrie
TSM	Table de concertation en santé mentale

MOT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



C'est un plaisir de vous présenter les avancements que nous avons pu réaliser au cours de la dernière année ainsi que le portrait des actions mises en oeuvre afin de remplir notre mission.

Ces réalisations ont été possibles grâce à une équipe de travail engagée et impliquée qui a su relever différents mandats. Également, de nouveaux(elles) délégués(es) régionaux(ales) se sont joints aux délégués(es) déjà en poste pour collaborer à une reprise des Rencontres régionales. Merci à tous et à chacun!

Merci aux membres du conseil d'administration qui se sont investis avec dévouement dans les nombreuses rencontres de conseil d'administration et comités de travail tout au long de l'année.

C'est avec gratitude et reconnaissance que nous tenons à souligner votre engagement envers Pro-Def Estrie. Vous nous avez partagé vos connaissances, votre expertise et vous nous avez offert votre précieux temps. Vous avez choisi cette cause et cette mission de promotion et de défense des droits en santé mentale, vous la portez dans votre cœur. Merci aux membres qui gardent le lien et participent aux assemblées et sondage ponctuel de Pro-Def Estrie.

Nous pouvons l'affirmer : Pro-Def Estrie nous tient à cœur et nous sommes ensemble pour faire la différence!

Le contexte politique et économique a soulevé plusieurs enjeux de droits. On pense ici à l'accès aux soins, plus difficile qu'avant notamment avec le manque de main d'œuvre. La pénurie de logements et la quasi-disparition de logements abordables qui sont en hausse constante. Pour le dossier de l'aide médicale à mourir et la stigmatisation issue de l'association de la violence des personnes vivant un problème de santé mentale, il reste beaucoup de travail et de sensibilisation à faire.

Nous apporterons notre contribution et partagerons nos réflexions afin de promouvoir le respect des droits de la personne et de sa dignité. Bientôt à l'aube des 35 ans de Pro-Def Estrie, le conseil d'administration désire se projeter vers l'avenir en se dotant d'une démarche de planification stratégique basée sur nos valeurs et une vision partagée.

Nous vous souhaitons une bonne lecture du rapport d'activités.

Claude Moreau, président
Carole Panneton, directrice générale

NOTRE ORGANISME

Pro-Def Estrie se donne pour **mission** de lutter pour la reconnaissance et l'exercice des droits des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale; droits de tout citoyen(ne) à part entière, fondés sur des principes de justice sociale, de liberté et d'égalité.

Nos **valeurs** sont d'abord et avant tout reliées au respect de la personne, c'est-à-dire à son rythme, à ses valeurs ainsi qu'à son cheminement personnel, ses choix et ses désirs. C'est ce que nous appelons la primauté de la personne. Ensuite, l'ensemble de nos actions est basé sur le préjugé favorable; principe qui se distingue du concept du meilleur intérêt. L'appropriation du pouvoir est au cœur même de nos interventions. Acquérir une plus grande maîtrise de sa vie, retrouver son autonomie et développer une plus grande estime personnelle sont l'essence même de la démarche de l'*empowerment*. Elle est source d'espoir tout en offrant aux personnes la motivation nécessaire pour rechercher des solutions à leurs problèmes, leur permettant ainsi d'obtenir un meilleur contrôle de leur vie au quotidien.

L'action des groupes régionaux de promotion et de défense des droits en santé mentale s'intéresse à l'ensemble des droits reconnus aux citoyens(nes). Elle est, entre autres, liée aux chartes québécoise et canadienne définissant les libertés et les droits fondamentaux, mais nos actions quotidiennes auprès des personnes que nous aidons prennent aussi appuis sur d'autres assises légales.

Les groupes d'aide et d'accompagnement touchent à tous les aspects légaux pouvant affecter les droits des personnes ayant un problème de santé mentale. C'est dans notre Cadre de référence, intitulé « Pour la promotion, le respect et la défense des droits en santé mentale », que sont définis les différents **rôles** que notre organisme est appelé à jouer.

Tout au long de l'année, nous comptabilisons nos actions. C'est ce qui nous permet de vous brosser un portrait de notre investissement auprès des personnes faisant appel à Pro-Def Estrie. À travers les pages qui suivent, vous pourrez vous faire une bonne idée du travail réalisé par notre organisme.



L'organisme compte 95 membres. La demande d'adhésion à la corporation est présentée une seule fois au conseil d'administration. Par ailleurs, le renouvellement se fait annuellement par un contact personnalisé auprès de chacun de nos membres. Une procédure interne est établie à cet effet.

En juin, pour souligner l'assouplissement des mesures sanitaires, nous avons organisé une activité jardinage afin de développer la cohésion au sein des membres. C'est sur une note chaleureuse et positive que l'entrée de Pro-Def Estrie a été enjolivée.

En février, les membres de Pro-Def Estrie ont été invités à compléter un sondage intitulé : « **Être membre de Pro-Def Estrie, pour moi, c'est...** ». Ce sondage a pour objectif de recueillir l'opinion des membres en ce qui a trait à leur implication dans l'organisme et leurs aspirations. À suivre !

1.1 Le conseil d'administration

Tous les administrateurs(trices) ont relevé le défi que représente le travail à distance sur Zoom. Nous avons adapté notre fonctionnement, diminué la durée et augmenté le nombre de réunions. Le conseil d'administration a tenu 7 réunions régulières au cours de l'année 2022-2023.

Le conseil d'administration est composé de 9 personnes. De ce nombre, il y a 5 représentants(es) des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale ainsi que 4 représentants(es) de la communauté. Il y a eu 3 postes vacants qui n'ont pas été comblés en cours d'année.

Voici la liste des membres qui ont fait partie du conseil d'administration en 2022-2023 :

Alyson Bousquet, Marie Crevier, Sophie Dorval, Alexandra Ducharme, Valérie Lauzier, Claude Moreau, Joël Naggar et Michèle Provencher. Sophie Dorval et Alexandra Ducharme ont démissionné en cours d'année.



Alyson



Marie



Sophie



Alexandra



Valérie



Michèle



Claude



Joël

1.2 Les comités

Les comités sont issus du conseil d'administration et sont généralement formés de 3 à 5 personnes du conseil d'administration ainsi que de la direction générale. On les appelle des comités restreints. Le comité mesures d'exception est quant à lui un comité ouvert; il peut être composé de membres et de non-membres.

Comités actifs dans lesquels les administrateurs(trices) se sont investis :

- **Comité AGA** : 3 rencontres préparatoires à l'assemblée générale annuelle ont eu lieu.
- **Comité finance** : a formulé des recommandations d'utilisation des sommes non dépensées durant la pandémie et il a également fait la révision de la politique salariale. Le comité s'est rencontré 1 fois.
- **Comité Lac-à-l'épaulé** : 1 rencontre préparatoire a eu lieu.
- **Comité RH** : anciennement comité évaluation de la direction générale : le comité a poursuivi son travail en développant un outil d'appréciation pour la nouvelle description de tâches de la direction générale. Le comité s'est également investi dans une activité de perfectionnement pour ses actions d'appréciation avec la directrice. Le comité s'est rencontré à 6 reprises.
- **Comité sélection permanence** : pour le remplacement de membre du personnel permanent, le comité s'est rencontré à 7 reprises.

Comme vous pouvez le constater, les membres du conseil d'administration se sont rencontrés à 18 reprises.

Tous les membres du conseil d'administration ont contribué à la vie associative et par leur implication à la cause de Pro-Def Estrie. Ils sont une source d'inspiration pour la relève.

1.3 Les appuis et pétitions

15 mai Journée nationale Non aux mesures de contrôle

Pour la septième année consécutive, Pro-Def Estrie appuie la journée Non aux mesures de contrôle! Une campagne de sensibilisation sur notre page Facebook a été faite ainsi que dans notre Infolettre de mai 2022.



« Les orientations du Ministère de la Santé et des Services sociaux pour l'application des mesures de contrôle ont maintenant 20 ans, et nous n'observons pas de diminution du recours à ces pratiques discutables dans les établissements psychiatriques et autres institutions de santé au Québec. Bien au contraire ! L'isolement et la contention sont en progression. Il faut agir et faire changer les pratiques institutionnelles, car elles touchent un nombre de plus en plus élevé de personnes. » AGIDD-SMQ.

Décret communautaire pour la reconnaissance et le financement

Dans le cadre de la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*, nous avons participé à cette mobilisation nationale réclamant au gouvernement un soutien adéquat de l'action communautaire autonome par l'augmentation de son financement et le respect de son autonomie, tout en réalisant la justice sociale et en réinvestissant dans les services publics et les programmes sociaux.

Action de visibilité

Le 21 novembre 2022, des membres de l'équipe se sont joints à la CDC de la Haute-Yamaska au bureau du député provincial de Granby, François Bonnardel. Cette mobilisation avait pour objectif de demander au gouvernement un financement adéquat pour les organismes communautaires.





02

L'INFORMATION INDIVIDUELLE

Toute personne de la population peut s'adresser à nous pour obtenir de l'information sur nos services et/ou sur les droits et les recours existants, et ce, pour toutes sortes de situations. On pense ici aux personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale et aux intervenants(es) du milieu communautaire ou du réseau public.

Notre rôle est donc de leur fournir une information aussi complète que possible afin qu'ils et elles puissent entreprendre leurs démarches avec succès ou les référer au bon endroit.

2.1 Les actions

Pour le volet de l'information individuelle, nous avons effectué **1 044 actions** cette année. Les actions comprennent des communications par téléphone ou par courriel, des rencontres au bureau, en visioconférence ou à l'extérieur et des travaux aux dossiers (recherche internet, aide à la rédaction).

2.2 Le portrait de la clientèle

Au total, **374** demandes d'information sur les droits et les recours ou sur les services de l'organisme ont été effectuées. De ce nombre, **280** sont des personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale, **36** sont des proches, **41** sont des intervenants(es) et **17** sont des personnes de la population.

2.3 Les thèmes

Voici les thèmes qui arrivent aux 5 premiers rangs lors des demandes d'information.

- 1 Santé et services sociaux
- 2 Logement
- 3 Loi P-38
- 4 Justice (infractions criminelles, infractions au Code de la route)
- 5 Aide sociale et solidarité sociale

2.4 L'entente spécifique pour connaître et comprendre ses droits lors de mesures légales auprès des personnes en psychiatrie à l'Hôtel-Dieu

Sommairement, l'objectif visé par cette entente est de réaliser des actions de promotion et d'information sur le respect des droits et sur le recours exceptionnel aux mesures légales pour les usagers(ères) sur les unités de psychiatrie de l'Hôtel-Dieu à Sherbrooke. À cet égard, nous contribuons à promouvoir la primauté de la personne et à favoriser l'accès à l'information pour l'exercice des droits.

C'est avec conviction que nous entrevoyons la poursuite des activités et l'atteinte des objectifs visés par nos actions en collaboration avec le milieu de la santé et le milieu juridique. L'accueil des conseillers(ères) par le personnel sur les unités et l'annonce de l'arrivée de Pro-Def Estrie invitant les usagers(ères) à venir les rencontrer est un atout dans la collaboration.

Voici quelques chiffres associés à nos activités de promotion des droits et recours en milieu hospitalier

(Extrait des stats info individuelle et aide et accompagnement pour ces contacts)

Nombre de contacts pour la promotion des droits : 142

Sujets :

Loi P-38 32

Autorisation judiciaire de soins 50

Autres 83

Références :

Personnes référées par le personnel du centre hospitalier 37

Références effectuées à la personne par Pro-Def Estrie 58

Documentation :

Outils remis à la personne (par exemple : Dépliant, info-droits, guide) 62

Il est important de mentionner que la collaboration des partenaires impliqués est la base pour favoriser la promotion des droits auprès des personnes hospitalisées. Nous les remercions pour leur implication soutenue. La présence sur les unités comporte quelques défis, notamment les éclosions et la privation de visite pour les personnes hospitalisées. Le personnel au poste infirmier nous a permis d'avoir l'heure juste à maintes reprises.



03

L'AIDE ET L'ACCOMPAGNEMENT

Les services d'aide et d'accompagnement sont offerts aux personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale. L'aide consiste plus particulièrement à soutenir les personnes dans les démarches qu'elles entreprennent pour faire valoir leurs droits ou pour avoir accès à un recours.

L'accompagnement va plus loin, en ce sens que les conseillers(ères) accompagnent la personne dans ses différentes démarches, et particulièrement, lorsque celle-ci doit faire face à des tiers dans l'exercice de ses droits. Ces services permettent à la personne d'intégrer l'approche dite de « *Self Advocacy* », traduit par « Devenir son propre défenseur », et de développer notamment les habiletés nécessaires pour la mettre en pratique.

Il est à noter que toutes les personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale en Estrie peuvent s'enquérir de ce service, et que seules les demandes d'aide et d'accompagnement font l'objet d'une ouverture de dossier.

3.1 Les actions

Chaque année, plusieurs personnes sont aidées par notre organisme dans leurs démarches de défense de droits et de recours. Le service d'aide et d'accompagnement qui leur est offert se traduit par diverses actions. Pensons ici aux appels faits et reçus, aux rencontres à l'organisme ou à l'extérieur, aux accompagnements à la Cour ou aux diverses instances administratives, sans oublier les recherches diverses au niveau des droits ainsi que l'aide à la rédaction de lettres afin de soutenir les personnes dans la défense de leurs droits.

En regard des demandes qui nous ont été adressées, **787 actions** ont été posées cette année au chapitre de l'aide et de l'accompagnement pour **65 personnes** aidées.

3.2. La provenance des demandes par réseau local de services (RLS)

Nous rappelons que nous nous déplaçons sur l'ensemble du territoire de l'Estrie, soit les neuf réseaux locaux de services, c'est-à-dire la même couverture que le CIUSSS de l'Estrie-CHUS.

Sherbrooke 42 Haut-Saint-François 7 Memphrémagog 5 Coaticook 2
Granit 2 Haute-Yamaska 4 La Pommeraie 3 Des Sources 0
Val Saint-François 0

3.3 Les thèmes reliés aux demandes

Voici les thèmes qui arrivent aux 5 premiers rangs pour les demandes d'aide et d'accompagnement.

- 1 Santé et services sociaux
- 2 Logement Protection de la jeunesse
- 3 Travail Justice (infractions criminelles, au Code de la route, etc.)
- 4 Contrats et crédits
- 5 Droit de la famille

3.4 Les recours

Cette année encore, nous avons accompagné plusieurs personnes dans le processus d'accès à leurs recours. Au total, **41 démarches** ont été comptabilisées. Réitérons que l'objectif de notre modèle d'intervention est d'amener la personne à devenir son propre défenseur. L'accent est donc mis sur l'appropriation du pouvoir de la personne dans sa démarche de défense de droits et de recours.

La négociation à la base fait partie des stratégies suggérées pour régler les conflits. À Pro-Def Estrie, nous privilégions cette façon de faire parce qu'elle permet à la personne de développer plusieurs habiletés; dont la communication affirmative et la négociation.

Rappelons que la négociation à la base est avant tout un processus volontaire, au cours duquel les parties procèdent à une recherche commune de solutions. Toutefois, la négociation à la base n'est pas toujours souhaitée par la personne, ni même appropriée ou indiquée. De ce fait, la personne n'a pas d'autre choix que de s'adresser aux instances de recours formels pour faire valoir ses droits.

Voici maintenant un tableau qui résume les différentes démarches de négociations à la base et de recours formels :

Négociations à la base	8	<p>5 gains de cause</p> <ul style="list-style-type: none"> • avec propriétaire • avec psychiatre • avec compagnie d'assurance (2) • avec caisse populaire <p>1 refus</p> <ul style="list-style-type: none"> • avec curateur public <p>1 résultat inconnu</p> <ul style="list-style-type: none"> • avec propriétaire <p>1 démarche en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • avec psychiatre
Recours formels	33	<p>1 gain de cause</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tribunal administratif du Québec <p>1 refus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protecteur du citoyen <p>8 résultats inconnus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commissaire aux plaintes et à la qualité des services • Commission d'accès à l'information • Instance de révision / RAMQ • Instance de révision / Solidarité sociale • Protecteur du citoyen • Cour du Québec / Chambre de la jeunesse (2) • Cour municipale <p>3 désistements</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cour du Québec / Chambre de la jeunesse • Cour du Québec / matière civile • Cour Supérieure / matière civile / curatelle <p>20 démarches en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commissaire aux plaintes et à la qualité des services (8) • CNESST • Tribunal administratif du Québec (2) • Tribunal des droits de la personne • Protecteur du citoyen (2) • Commissaire à la déontologie policière (2) • Commission d'accès à l'information • Cour du Québec / Chambre criminelle • Cour Supérieure / matière civile / action collective (2)
Total	41	Recours



04 DOSSIER SYSTÉMIQUE

4.1 L'aide médicale à mourir

Au cours de l'année, nous avons effectué une vigie sur ce dossier puisqu'un délai avait été accordé par le gouvernement fédéral. Le 17 mars 2023, un amendement au Code criminel canadien devait entrer en vigueur et permettre aux personnes « dont la seule condition médicale est le trouble mental d'être admissibles à l'aide médicale à mourir ».

En janvier, Pro-Def Estrie a eu l'opportunité et le plaisir de recevoir le ministre de la Justice et procureur général du Canada, monsieur David Lametti en compagnie de madame Élisabeth Brière, députée fédérale de Sherbrooke, secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé mentale et des dépendances et ministre associée à la Santé.

Nous avons pu échanger sur les nombreuses difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de cette loi. Toutefois, l'année s'est terminée avec un nouveau report d'un an pour l'application de la loi pour les personnes avec troubles mentaux.

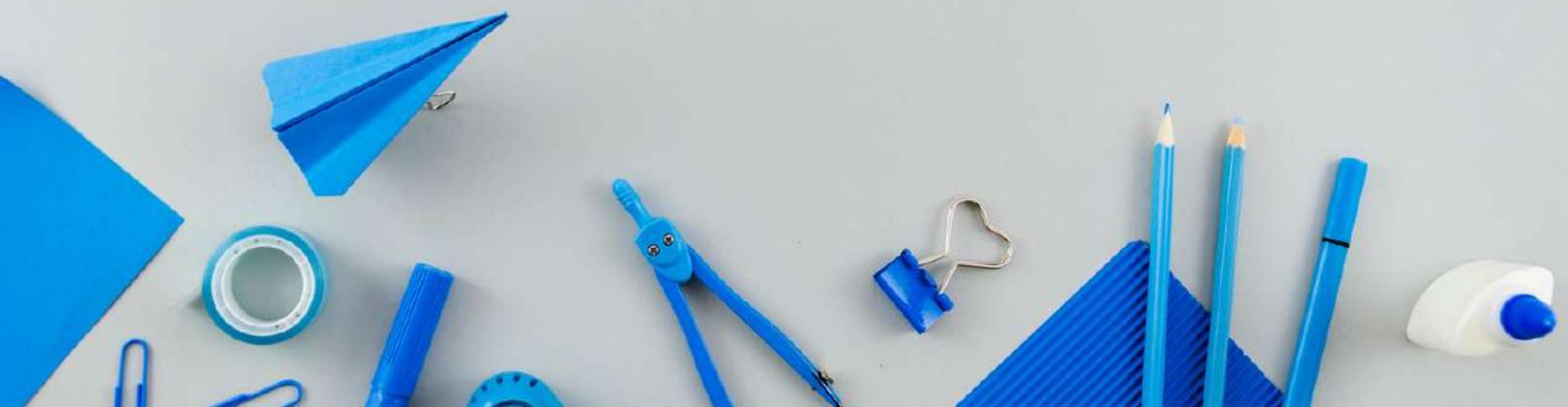
Cette rencontre nous a permis de mettre de l'avant la position du conseil d'administration prise en janvier 2021, notamment :

- Le conseil d'administration a adopté une position favorable à permettre l'accès à l'aide médicale à mourir aux personnes souffrant d'un problème de santé mentale;
- Le conseil d'administration préconise un processus d'évaluation simple mais rigoureux;
- Les droits consacrés par la Charte des droits et libertés devront être respectés.

Des craintes ont été partagées, notamment la discrimination liée au diagnostic en santé mentale.

05

LA PROMOTION ET LA SENSIBILISATION



5.1 Les démarches

Les activités de promotion et sensibilisation ont repris à l'automne en présence dans le respect des mesures sanitaires. 7 activités totalisant 92 personnes, principalement avec des usagers(ères) des organismes communautaires en santé mentale. Également, une activité au Cégep de Sherbrooke auprès d'une classe en technique de travail social et une rencontre avec des membres du comité des usagers du CHUS ont été réalisées.

5.2 Infolettre Droit Devant

Cette année, il y a eu 3 parutions de notre Infolettre Droit Devant. Profitant du relâchement des mesures sanitaires, cet outil de communication a permis d'attirer l'attention de nos membres et de nos collaborateurs vers le retour en force de nos activités en présence.



5.3 Facebook

Notre présence sur les réseaux sociaux permet d'accroître notre visibilité en tant qu'acteur de défense des droits. Notre page Facebook nous permet d'abord et avant tout de diffuser de l'information sur notre organisme, mais également sur les enjeux régionaux et nationaux qui touchent la santé mentale.

En date du 31 mars 2023, notre page Facebook comptait 662 abonnés et 584 mentions j'aime.

5.4 Matériel promotionnel

En continuité avec les années précédentes, nous avons assuré la distribution des dépliants de Pro-Def Estrie ainsi que des dépliants Droits et Recours pour la P-38 du MSSS dans les installations du CIUSSSE. Plus spécifiquement, sur les unités de psychiatrie et aux urgences de Sherbrooke et Granby.

C'est avec plaisir que nous avons commandé du matériel promotionnel personnalisé à Pro-Def Estrie (bouteilles, stylos et lanières) pour offrir aux administrateurs et aux délégués régionaux en reconnaissance du travail bénévole. La distribution est planifiée pour la prochaine assemblée générale et d'autres activités.



LES RENCONTRES RÉGIONALES 06

Les Rencontres régionales sont des rencontres où les personnes utilisatrices des services en santé mentale échangent sur l'organisation, le fonctionnement et la qualité des services offerts en Estrie.

Après une période où elles n'ont pas pu avoir lieu, notre objectif pour cette année était d'assurer la reprise de celles-ci. De plus, nous souhaitons mobiliser des personnes à devenir déléguées régionales.

Les personnes déléguées régionales sont des individus vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale et qui sont élues par leurs pairs lors des Rencontres régionales. Leurs rôles consistent principalement à porter la parole des personnes utilisatrices des services en santé mentale dans les différents lieux de concertation en Estrie.

6.1 La reprise

C'est avec beaucoup de fébrilité que nous avons tenu la première Rencontre régionale en décembre 2022 sous le thème du Centre de crise communautaire en Estrie réunissant 10 personnes. Nous avons invité M. Sébastien Laberge, responsable de l'implantation du projet.

Une deuxième rencontre a eu lieu en février 2023 sous le thème *Comment trouvez-vous les services de santé mentale en Estrie?* Cette rencontre a également permis de recueillir les sujets de l'heure pour voter les thèmes des prochaines rencontres. 14 personnes y ont participé. Lors de cette rencontre, le processus d'élection des personnes déléguées régionales a permis d'élire 6 personnes.

Mois de la parole collective, par ReprésentACTION santé mentale Québec et soutenue par l'AGIDD-SMQ, l'Estrie en a fait la promotion et a assisté aux activités, celles-ci étaient sur Zoom.

6.2 Tournée des organismes communautaires

Une tournée des organismes communautaires œuvrant en santé mentale a été faite. Les organismes rencontrés sont les suivants : L'Autre-Rive, Mon Shack, La Cordée Resssource alternative en santé mentale, Virage Santé mentale et l'Ensoleillée. 44 usagers(ères) et 13 intervenants(es) ont été rencontrés. L'objectif principal de cette tournée est non seulement de donner de l'information sur les services et la mission de Pro-Def Estrie, mais également de présenter les Rencontres régionales et le rôle des délégués régionaux.



Photo prise lors d'une visite à Virage Santé mentale à East Angus



07

LES REPRÉSENTATIONS

Nous avons participé à une trentaine de rencontres avec nos partenaires. En voici la liste :

- CDC de la Haute-Yamaska : AGA et tables des membres, rencontres des locataires et une rencontre des groupes de défense des droits.
- CDC de Sherbrooke : AGA et rencontres des membres.
- Centre de crise : arrimage et prochaines étapes .
- Comité aviseur de la DPSMD : Le comité aviseur, anciennement le comité primauté de la DPSMD, a repris ses activités.
- Groupe de travail Implantation protocole gardes en établissement : reprise des travaux et rencontres de planification.
- CTROC : Participation au grand Zoom national pour la mobilisation des organismes communautaires et exiger au MSSS le respect du rôle d'interlocuteur pour un cadre normatif du PSOC négocié.
- ROC de l'Estrie : AGA et rencontres pour l'ACA.
- RRCSME : AGA et rencontre régionale.

- TSM Haute-Yamaska : rencontres des partenaires et une tournée des organismes santé mentale.
- TSM Memphrémagog : mise à jour du plan d'action, nouvelle organisatrice communautaire et révision du PAISM.
- TSM Val St-François : une rencontre de remise en action avec plusieurs organismes intéressés à collaborer.
- AGIDD-SMQ : Participation à l'AGA en juin 2022, réélection de Claude Moreau pour un deuxième mandat à la présidence. Participation à la rencontre d'entraide entre pairs des conseillers(ères).

LE FINANCEMENT

08



Le financement pour la promotion et la défense des droits en santé mentale pour le territoire de l'Estrie est nettement sous-évalué. La réalité d'une couverture suprarégionale nécessite minimalement un point de service à Granby avec une équipe sur place. C'est le constat qui nous a amené à demander un budget pour le fonctionnement requis pour son plein fonctionnement. Le conseil d'administration a adressé une demande de 554 233 \$ additionnelle au budget PSOC à la mission.

Nous avons également adressé une demande de 62 238 \$ pour le budget des Rencontres régionales et nous avons réitéré la demande de transfert du budget spécifique pour les Rencontres régionales vers le budget mission. Nous remplissons tous les critères depuis près de 20 ans.

Notre subvention en entente pour activités spécifiques à l'Hôtel-Dieu a été reconduite, à notre satisfaction.

Malheureusement, une tache au dossier du financement et de la reconnaissance du mouvement communautaire concerne le cadre normatif du PSOC imposé par le gouvernement. Nos représentants(es) communautaires ont été écartés du processus et cela suscite de l'inquiétude pour tout le milieu communautaire mais également pour les citoyens(nes) qui s'impliquent bénévolement.

Nous gardons le cap pour la reconnaissance des besoins financiers pour notre couverture territoriale avec un point de service à Granby. Nous souhaitons une progression financière en espérant que celle-ci puisse être à la hauteur des besoins financiers.

RESSOURCES HUMAINES

09



Carole



Suzanne



Vincent



Alexandra



Myléna



Roxanne



Marie-Pier



Isa-Ann



Lyne

L'équipe permanente

L'équipe permanente est composée de quatre postes permanents : Carole Panneton à titre de directrice générale, deux postes de conseillers(ères), l'un occupé par Vincent Marquis et l'autre par Roxanne Fédérici et Alexandra Ducharme pour être finalement vacant en fin d'année financière. Pour compléter l'équipe permanente, Suzanne Roy agit à titre d'adjointe administrative.

Conseillère contractuelle

Depuis le mois de février 2023, Myléna Larivière agit à titre de conseillère.

Agente de communication

Isa-Ann Dubois a été agente de communication d'avril à juin 2022.

Chargée de projet des Rencontres régionales

Le poste de chargée de projet des Rencontres régionales est comblé par Marie-Pier Audet depuis l'automne 2022.

Programme d'emploi

Programme d'aide et d'accompagnement social (PAAS Action)

Tout comme les années passées, nous avons eu accès au programme PAAS Action du Centre local d'emploi de Sherbrooke. Ainsi, Lyne Lefrançois s'implique aux diverses tâches liées à l'accueil depuis l'automne 2022.

LE PERFECTIONNEMENT

10



1. Présentation critique du Plan d'action interministériel en santé mentale (PAISM) par Action Autonomie Montréal.
2. Formation sur le (PAISM) par Guy Châteauneuf, agent de développement en santé mentale.
3. Colloque santé mentale et vieillissement « Ensemble pour le bien-être de nos aînés » par La Cordée Ressource alternative en santé mentale.
4. Formation « Ordonnance d'hébergement, à quoi ça sert? Déconstruire les mythes et réconcilier les enjeux clinico-juridiques entourant l'ordonnance d'hébergement » par Me Carl Dutrisac.
5. Boîte à outils en GRH – Gestion Ressources Humaines de CSMO-ESAC par Stéphanie Chrétien, responsable du soutien aux membres.
6. Formation sur la modification de la Loi sur le curateur public pour les intervenants et les professionnels par l'équipe du PSOC et le CIUSSS de l'Estrie CHUS.
7. Les webinaires Mieux protéger : Tout savoir sur la protection des personnes en situation de vulnérabilité par Corinne Harbec-Lachapelle, responsable des événements publics.

8. Les webinaires Mieux protéger : Tout savoir sur la tutelle par Corinne Harbec-Lachapelle, responsable des événements publics.
9. Les webinaires Mieux protéger : Tout savoir sur le mandat de protection par Corinne Harbec-Lachapelle, responsable des événements publics.
10. Les webinaires Mieux protéger : Tout savoir sur la mesure d'assistance par Corinne Harbec-Lachapelle, responsable des événements publics.
11. Formation sur la Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail pour les organismes communautaires autonomes de l'Estrie par le Comité des travailleurs et des travailleuses accidentés de l'Estrie (CTTAE), deux rencontres ont eu lieu.
12. Rencontre entre pairs par Vincent Vallée, agent d'analyse et de mobilisation de l'AGIDD-SMQ.
13. Séminaire « Le droit à la santé nous échappe! » par le Comité Droit à la santé de la Ligue des droits et libertés.
14. Conférence sur l'autorisation judiciaire de soins par le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec.
15. Formation « Secourisme en milieu de travail » par Actions Secours Inc. et la CNESST.
16. Formation Canva, les bases par La Puce, ressource informatique.
17. Visioconférence sur l'écoute active : Écouter pour mieux communiquer par Secours-Amitié Estrie.
18. Rencontre coordination et direction par Doris Provencher, directrice générale de l'AGIDD-SMQ.
19. Formation sur le Programme de revenu de base par l'Action Plus de Sherbrooke.
20. Formation « Intervenir à l'ère numérique » par Élise Huot, consultante en intervention numérique.
21. Formation « La protection des personnes vulnérables » par Le Barreau du Québec.
22. Grande tournée des organismes communautaires en santé mentale de la Haute-Yamaska ayant pour objectif de connaître les services de ces organismes.
23. Conférence – Verdict de non-responsabilité criminelle et inaptitude à subir le procès par Me Élodie Beurivage Laroche.
24. Séance d'information du régime de retraite par le Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes.



PROMOTION ► DÉFENSE des droits en santé mentale

ENSEMBLE POUR FAIRE LA DIFFÉRENCE

1255, rue Daniel #116 Sherbrooke, Qc J1H 5X3 | 170, rue St-Antoine Nord #210 Granby, Qc J2G 5G8
819 822-0363 | 1 800 561-0363 | info@prodefestrie.org